





Autorisation environnementale:

une réforme pour accélérer la procédure et moderniser la consultation du public

Participation du public par voie électronique (PPVE)

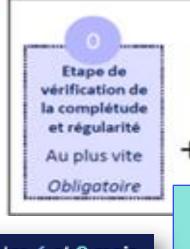
Les étapes de la procédure d'autorisation environnementale

Procédure post "Industrie verte"



Phase amont Facultatif

Dépôt de la demande



PHASE D'EXAMEN ET DE CONSULTATION 15 j tourter + 3 mois + 21 j tourter +

3 phases

PHASE DE DÉCISION 2 ou 3 mois (carginard)

Phase d'examen

Consultation du public

3 mois

commissaire enquêteur

Rapport du

3 semaines

Délai théorique/projeté de la procédure = entre 6 et 9 mois



Autorisation environnementale:

une réforme pour accélérer la procédure et moderniser la consultation du public



Procédure et modalités de la consultation parallélisée

La consultation est conduite par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision.

La consultation du public a pour objet non seulement de recueillir les observations du public mais également d'organiser un dialogue entre ce dernier et le pétitionnaire. Sous l'égide d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête, elle s'effectue majoritairement par voie dématérialisée.

L'éditeur retenu par le pétitionnaire met en place le site de la consultation. Le public peut y formuler ses contributions et échanger avec le pétitionnaire et le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Le site de la préfecture référence le site internet de la consultation, à compter de sa mise en ligne et jusqu'à l'échéance d'un an





000

préambules |

Validé

ROUILLÉ : consultation du public sur le projet éolien « PARC EOLIEN DE P...

Du lun. 2 juin 2025 à 00:00

Au mar. 2 sept. 2025 à 23:59



PPVE : Participation du public par voie électronique



ROUILLÉ : consultation du public sur le projet éolien « PARC EOLIEN DE PLAINE DE THOU » sur la commune



m Déroulement

Présentation de la consultation



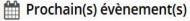
Ce site web sera ouvert le lundi 2 juin 2025 à 00:00



Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis de consultation du public



> Mardi 3 juin 2025

Réunion publique - Salle des Fêtes



Autorisation environnementale:

une réforme pour accélérer la procédure et moderniser la consultation du public

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Une consultation du public relative au projet éolien « PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE THOU », activité figurant à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et situé sur la commune de Rouillé est organisée du 02 juin au 02 septembre 2025.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet soumis à évaluation environnementale seront consultables via le lien suivant :

https://www.registre-dematerialise.fr/6257/

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de la consultation être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Rouillé – 8 rue de la Libération – 86480 ROUILLE avec la mention « PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE THOU ».

Monsieur Thierry POISSON, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 14 février 2025, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

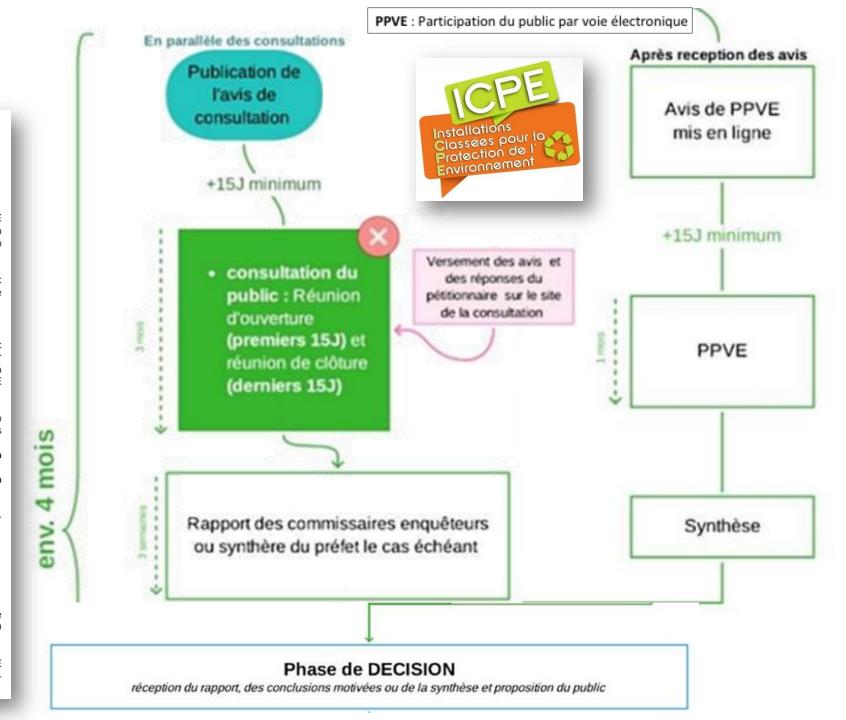
- réunion publique d'ouverture de la consultation le mardi 03 juin 2025 de 19h00 à 21h00 à la Salle des Fêtes Place Camille Lombard à ROUILLÉ ;
- réunion publique de clôture de la consultation le mardi 26 août 2025 de 19h00 à 21h00 à la Salle des Fêtes Place Camille Lombard à ROUILLÉ

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de ROUILLE – Salle du Conseil - selon le calendrier suivant :

- Mardi 10 juin de 09h00 à 12h00
- Lundi 07 juillet de 14h00 à 17h00
- Vendredi 29 août de 09h00 à 12h00

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL C.E.P.E. PLAINE DE THOU – Q ENERGY - 330 Rue du Mourelet - ZI De Courtine - 84000 AVIGNON – Mme Morine LARRIEU – plainedethou-projet@qenergy.eu





les avis reçus font partie du dossier communiqué au

commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ou mis en ligne pour la participation du public par voie électronique.

les informations complémentaires reçues par le service instructeur coordonnateur sont communiquées au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête, pour versement sur le site internet de la consultation du public.

Dans le cadre de l'organisation des <u>réunions d'ouverture et de clôture</u>, de façon générale, la présence des services de l'État n'est pas requise. La conduite de ces deux réunions relève de la responsabilité du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, avec l'appui du pétitionnaire.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rédige le compte-rendu de ces réunions. Ce dernier est mis à disposition du public sur le site internet de la consultation.

Rapport et conclusions motivées

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rend son rapport et ses conclusions motivées par voie dématérialisée au préfet dans un délai de trois semaines à compter de la fin de la consultation du public.

La CEPE PLAINE DE THOU est une société par actions simplifiée ayant son siège social au 330, rue du Mourelet, Z.I. de Courtine, 84000 Avignon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 848 125 480 (ciaprès dénommée « CEPE PLAINE DE THOU »). La CEPE PLAINE DE THOU est une filiale de Q ENERGY France, anciennement dénommée RES S.A.S.

La CEPE PLAINE DE THOU a le plaisir de vous soumettre le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la centrale éolienne de Plaine de Thou sur la commune de ROUILLE, qui se compose des pièces suivantes :

- Volume 1 Description de la demande et pièces administratives et règlementaires
- Volume 2 Étude d'Impact sur l'Environnement
- Volume 3 Étude de Dangers et Résumé Non Technique
- Volume 4 Annexes à l'Étude d'Impact sur l'Environnement
- Volume 5/5B Note de présentation non technique incluant le Résumé non technique (RNT) de l'étude d'impact



VOLUME 5 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE INCLUANT LE RE-SUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET EOLIEN DE PLAINE DE THOU

PROJET EOLIEN DE PLAINE DE THOU

La Variante n°4 est composée de 5 éoliennes de 180 m en hauteur maximum avec un diamètre de rotor maximum de 140 m et une puissance unitaire de 5 MW maximum.

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)



Figure: Photomontage depuis l'Etournelière



- réunion publique d'ouverture de la consultation le mardi 03 juin 2025 de 19h00 à 21h00 à la Salle des Fêtes - Place Camille Lombard à ROUILLÉ ; - réunion publique de clôture de la consultation le mardi 26 août 2025 de 19h00 à 21h00 à la Salle des Fêtes - Place Camille Lombard à ROUILLÉ

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de ROUILLE - Salle du Conseil selon le calendrier suivant :

- Mardi 10 juin de 09h00 à 12h00
 Lundi 07 juillet de 14h00 à 17h00
- Vendredi 29 août de 09h00 à 12h00

Le projet Plaine de Thou se situe en Nouvelle Aquitaine, sur la commune de ROUILLE, dans le département de la Vienne.



Figure : Localisation de l'aire d'étude du projet Plaine de Thou



alimentées en électricité



20 100 tonnes de CO2

économisées chaque année



200 000 euros

de recettes annuelles estimées pour le territoire*



Données générales	
Nombre d'éoliennes	5
Puissance unitaire maximale des éoliennes (MW)	5
Hauteur maximale (bout de pale)	180
Puissance maximale du parc (MW)	25
Production estimée (GWh/an)	54.3
Données techniques estimées pour l'ensemb	le du parc éolien
Surface des fondations (excavations comprises)	2 589 m²
Surface des plateformes permanentes (incluant fondations et structures de livraisons)	16 686 m²
Surfaces des aires de chantier temporaires	34 707 m²
Linéaire de pistes existantes nécessaires	46 054 m
Linéaire de pistes à améliorer nécessaires	4 619 m
Linéaire de pistes nécessaires à créer	11 444 m
Nombre et emprise de virages à créer	20 virages - 21 639 m²
Nombre et emprise de structures de livraison	2 SDL - 126 m²
Linéaire de réseau électrique enterré interne au parc éolien	5 686 m
Distance estimée au poste source pour raccordement au réseau national	3 359 m
Emprises totales estimées sur la zone d'implantation potentielle	35 615 m²



Nos implantations en France





25 ans d'expérience



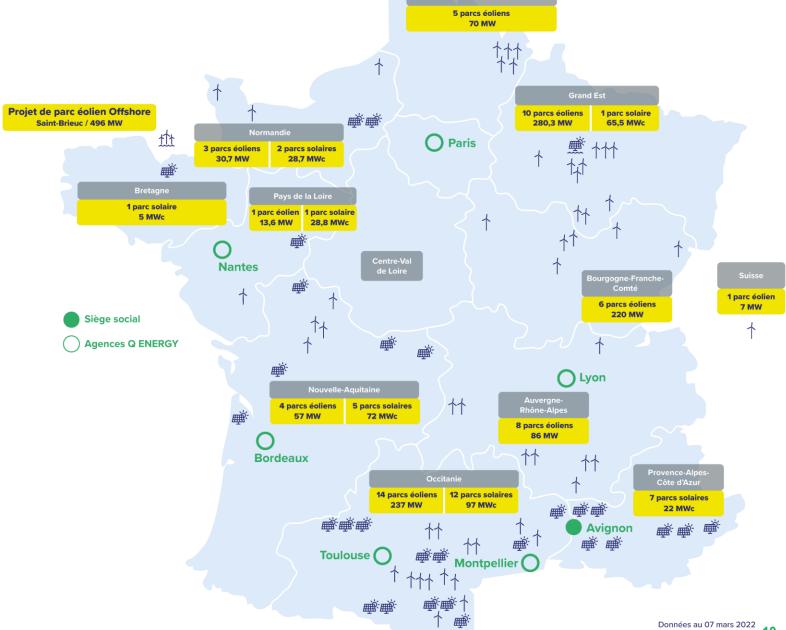
+ de 250 collaborateurs



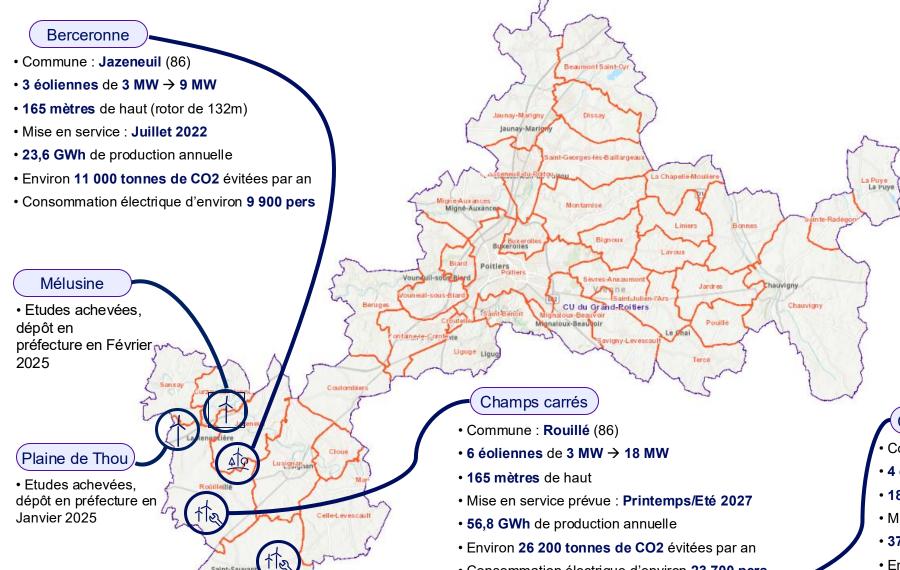
5,4 GW de projets en développement



1,6 GW de projets développés et/ou construits



Nos projets dans la CU du Grand Poitiers



• Consommation électrique d'environ 23 700 pers

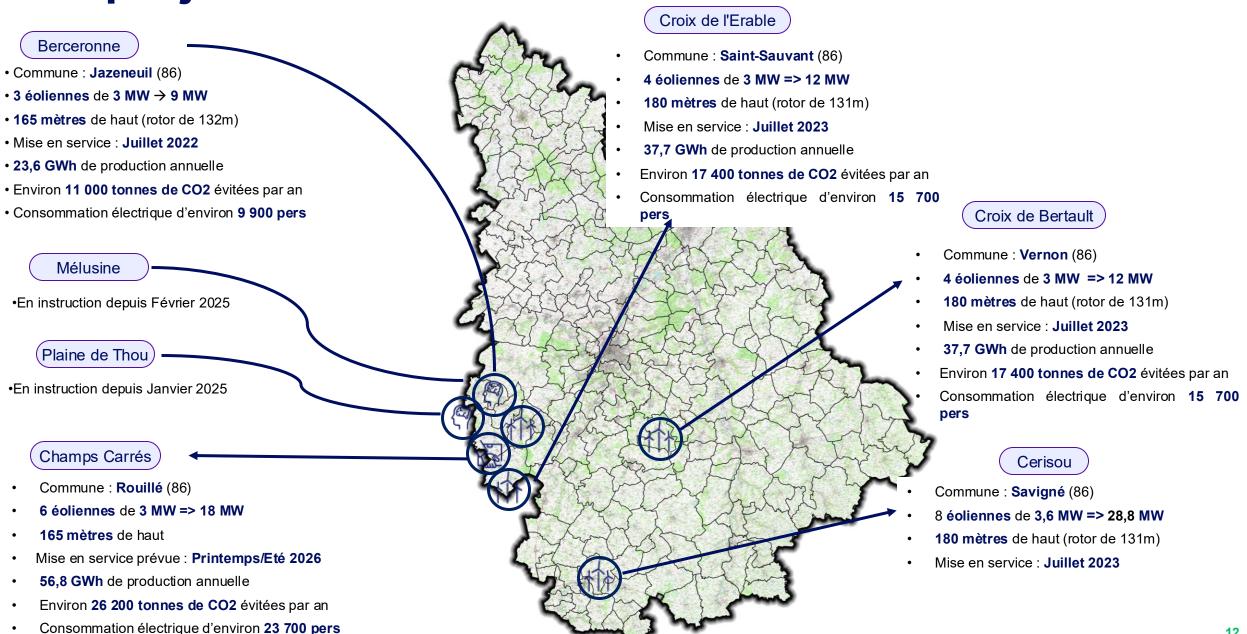
Nous avons accompagné la CU du Grand Poitiers dans l'élaboration de leur charte de développement des Énergies renouvelables. Celle-ci a été signé pour les projets Champs Carrés, Plaine de thou et Mélusine en Juillet 2023.

(Croix de l'érable

- · Commune : Saint-Sauvant (86)
- 4 éoliennes de 3 MW → 12 MW
- 180 mètres de haut (rotor de 131m)
- Mise en service : Juillet 2023
- 37,7 GWh de production annuelle
- Environ 17 400 tonnes de CO2 évitées par an
- Consommation électrique d'environ 15 700 pers

Nos projets en Vienne







Q ENERGY France, un acteur global et un partenaire local

Un partenaire local au service des territoires :

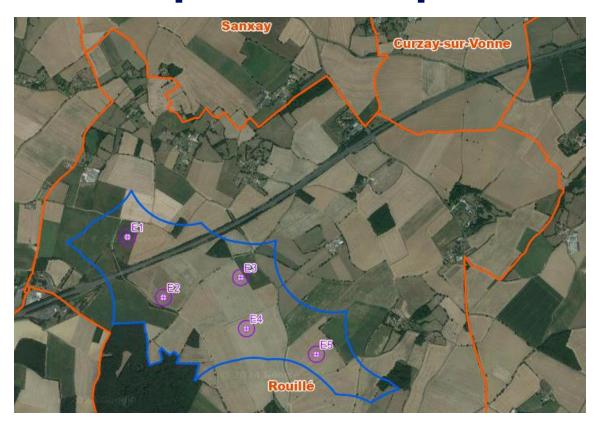
- Nous adoptons une approche de territoire durable dans la réalisation de nos projets, à travers:
- Une information régulière et transparente
- Un accompagnement personnalisé
- Une insertion du projet dans son environnement humain et social





Zone d'implantation potentielle : Plaine de Thou



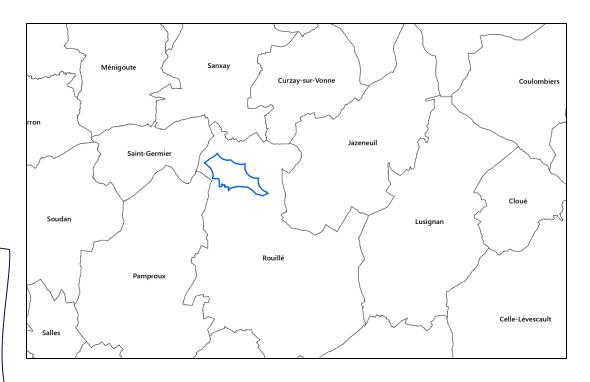


Historiquement, un autre projet a été développé par la société sur la commune, le projet éolien de champs Carrés. Suite à ce premier projet et à la relation de confiance liée, des discussions ont eu lieu autour d'une nouvelle zone potentielle d'implantation, cette fois-ci au nord de la commune.

Le 19 octobre 2021, le conseil municipal de Rouillé a délibéré favorablement au démarrage des études préliminaires du projet éolien «Plaine de Thou».

Localisation du projet :

- À l'Ouest du département et au Sud-Ouest de la communauté de communes du Grand Poitiers
- Au Nord de la commune de Rouillé, de part et d'autre de l'autoroute A10.





Historique du développement du projet

Octobre 2022 Lancement de l'ensemble des expertises sur site : études paysagères, études environnementales et études acoustiques

Novembre / Décembre 2022 Lancement de la concertation préalable avec les riverains (permanences de concertation, panneaux de concertation, site internet, cahier d'observation).

Mars et Juin 2023 Prise de vue des 35 points pour la réalisation des photomontages

Juillet 2023 Signature de la Charte des Energies Renouvelables avec la CU du Grand Poitiers et la commune de Rouillé

Septembre 2023 Délibération favorable du CM de Rouillé pour l'utilisation des voies communales et des chemins ruraux

Décembre 2023 Réflexion sur la variante privilégiée

Mai-Juin 2024 Lancement de la deuxième concertation préalable afin de présenter le projet finalisé

Automne 2024 Finalisation du projet à déposer

Janvier 2025 Dépôt du projet en préfecture pour instruction



Nombre

1 ère Concertation préalable / Novembre-Décembre 2022

Mise à disposition des données du projet en mairie de Rouillé et sur le site internet du projet

Objectif: prévenir les habitants du développement d'un nouveau projet sur la commune de Rouillé.

Moyens de Nombre de participation contributions Permanence n°1 Permanence n°2 Registre papier en 10 mairie de Rouillé Courrier papier Courrier numérique (e-21 (dont 2 en doublon sur le registre papier) mail) Appel téléphonique **TOTAL**

Lundi 21 novembre 2022

Début de la concertation préalable

Vendredi 25 novembre 2022 – 8h30/12h
Permanence d'informations

Jeudi 1er décembre 2022 – 17h/20h

Permanence d'informations

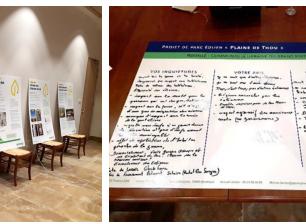
Lundi 12 décembre 2022

Fin de la concertation

Mars 2023

Bilan de la concertation





Thèmes de contributions	de contribut ions
Thème 1 – L'incomplétude supposée du dossier	19
Thème 2 – L'impact paysager et la saturation	23
Thème 3 – L'impact sur la faune	12
Thème 4 – Une énergie renouvelable peu efficace	11
Thème 5 – L'impact sur la santé	10
Thème 6 – L'impact sur la flore et les sols	9
Thème 7 – La réduction de la valeur immobilière	8
Thème 8 – La distance aux axes et aux habitations	8
Thème 9 – L'impact acoustique	7
Thème 10 – Des règles de la concertation non respectée	6
Thème 11 – Des informations erronées	6
Thème 12 – L'impartialité des bureaux d'études	5
Thème 13 – L'impact sur le tourisme local	2
TOTAL	133



2ème Concertation préalable / 27 mai – 14 juin 2024

Objectif: Informer les habitants sur la concrétisation du projet avec des données détaillées

Mise à disposition des données du projet en mairie de Rouillé et sur le site internet du projet



Début de la concertation préalable



Permanence d'informations / 17H-20H

Vendredi 7 juin 2024

Permanence d'informations / 8H30-12H

Vendredi 14 juin 2024

Permanence d'informations / 17H-20H

Septembre 2024

Bilan de la concertation



Projet de parc éolien Plaine de Thou

Commune de Rouillé (86)

de Rouillé qui ont délibéré favorablement (19 Octobre 2021) au lancement des études de faisabilité pour la construction d'un nouveau parc éolien par Q ENERGY ↑↑↑ 5 éoliennes France. Les études paysagères, environnementales et acoustiques ont été ensuite

afin d'informer les habitants du lancement d'un nouveau proje

À propos de Q ENERGY France

ance. Autrefois affiliée au groupe RES, l'entreprise œuvre depuis 23 ans da le développement, la construction, l'exploitation de projets éoliens et photow taiques. Aujourd'hui également positionnée sur le marché du stockage d'éne drogène vert, afin de proposer des solutions intelligentes et complètes pour la production et la fourniture d'énergie durable en France. L'entreprise compt européenne Q ENERGY Solutions, basée à Berlin et créée en 2021 pour conduit à la prochaine génération de production d'énergie verte et flexible en Europe.

Q ENERGY est un acteur majeur du marché des énergies renouvelables e

chiffres clés

495 000 foyers alimenté

47 parcs éoliens

1 466 turbines

(59 2.7 GW

et ne ciblent pas un impact forcément identifié dans le cadre du projet. Elles permettent, en revanche, de favoriser son acceptabilité et son intégration dans son environnement.

Ces mesures peuvent, par exemple, concerner la restaur. tion de sentiers de randonnée ou la création et l'implantaon de panneaux pédagogiques. D'autres type de mesure sont envisageables, et nous sommes ouverts à d'autres

<u>Qenergy</u>

Flyers distribués à partir du 21 mai



Les mesures d'accompagnement ne sont pas obligatoires en mairie de Rouilté

- sur le site internet de la commune
- sur le site internet de Q ENERGY https://qenergy.eu/france/fr/plaine-de-thou

Concertation préalable du

public du 27 Mai 2024 au

14 Juin 2024, à la mairie de

Recueil des observations en mairie de Rouille

Septembre 2024



ticipatifs seront mis à disposition lors des permanences

Mardi 28 Mai 2024 17h à 20h

d'information



d'information

De 8h30 à 12h

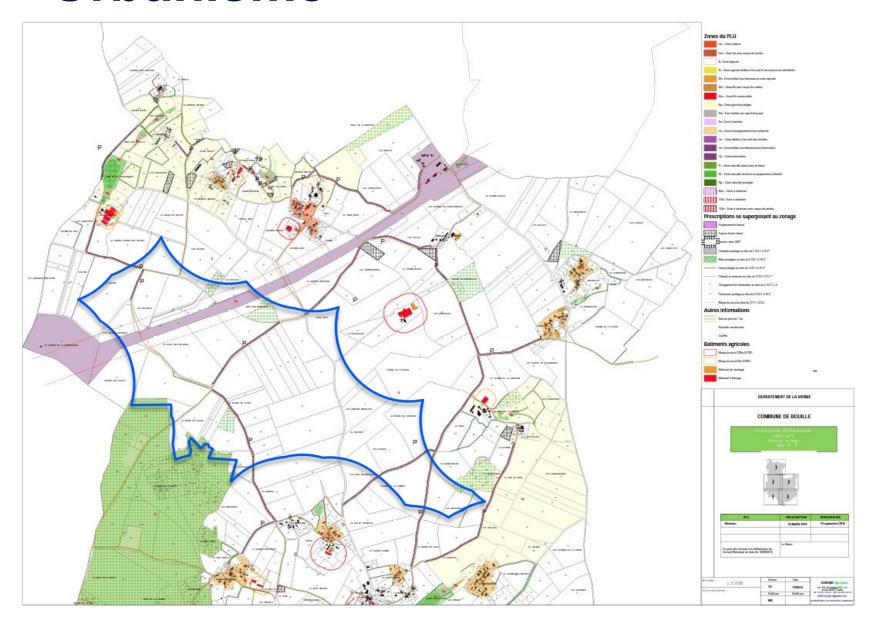
endredi 7 Juln 2024



Fin 2024 -Printemps 2026 Eté 2024 Automne 2024 2026-2028



Urbanisme



- Une ZIP principalement agricole (zonage blanc)
- Présence de zone naturelle :
 Bois des Cartes, Bois de la Gautelière, Bois des Chintres, Grand Bois
- Présence de haies protégées le long de certains chemins.

Dans le secteur A sont autorisés :

Les constructions, installations, occupations et utilisations du sol liées et nécessaires à l'activité agricole.

Les constructions et installations, en infrastructure ou superstructure, d'utilité publique ou nécessaire à l'exploitation d'un service d'intérêt général, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Constructions et installations destinées à l'activité agricole, aux services publics ou d'intérêt collectif.

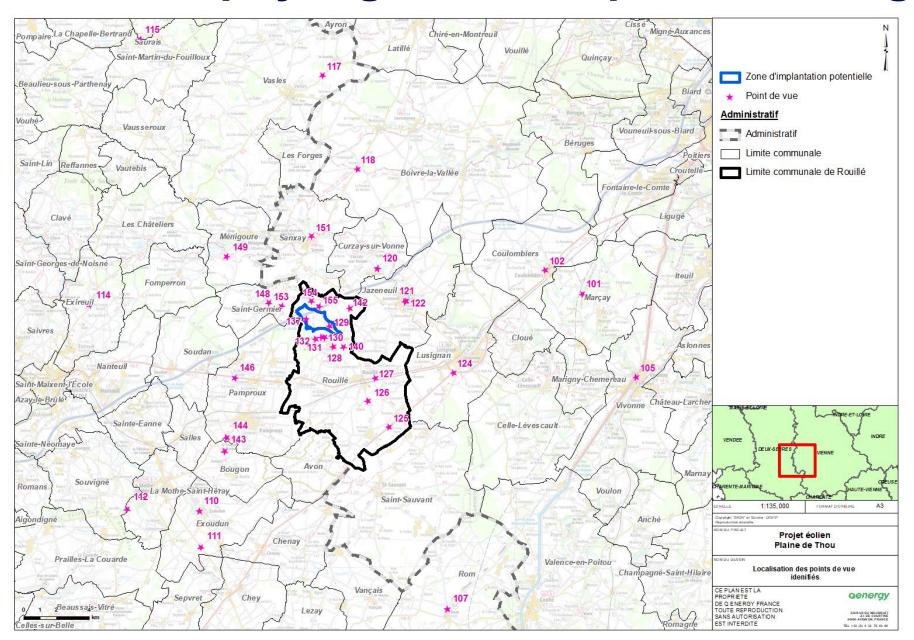
Il n'est pas fixé de règle de hauteur maximale.

Autres destinations.

La hauteur est limitée à deux niveaux.



L'étude paysagère – Les photomontages



La détermination des points de vue présentés pour l'analyse des perceptions, est fondée sur plusieurs critères qui sont croisés pour en déterminer leur pertinence.

Ainsi, dans un premier temps, l'ensemble des composantes qui présentent des enjeux sur le territoire ont été sélectionnées, et ont ensuite été mises en relation avec les potentielles visibilités du site d'étude grâce à la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et à la prospection sur terrain.

L'ensemble des panoramas sont répartis et présentés selon les trois échelles d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate) afin de couvrir l'ensemble du territoire d'étude, mais également afin de permettre d'intégrer les notions de distance et de valeurs sociales et emblématiques (ces notions seront d'autant plus mises en avant dans l'analyse des impacts). Ainsi, une sélection de 22 points de vue a été faite dans le but de présenter, dans la mesure du possible, les enjeux sensibles du territoire.



Méthodologie des photomontages

Prises de vues

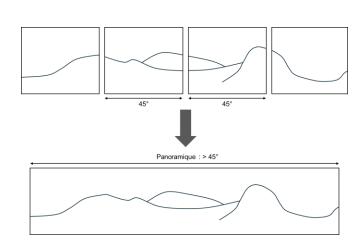
- Définies par le paysagiste (localisation, azimut et ouverture)
- Photos prises avec un appareil photo (focale 50mm) et un trépied
- 4 à 5 photos prises, par tranche de 30°, pour un panorama final à 120°
- Un chevauchement entre les photos permet de un panorama de meilleure qualité

Panoramas

- Assemblage des photographies sur un logiciel dédié (Autopano)
- Tous les panoramas sont d'ouverture 120° (vision humaine en mouvement) et 60° (vision humaine sur un point fixe)
- Permet de comparer les photomontages entre eux (absence d'effet rétrécissement/grossissement)

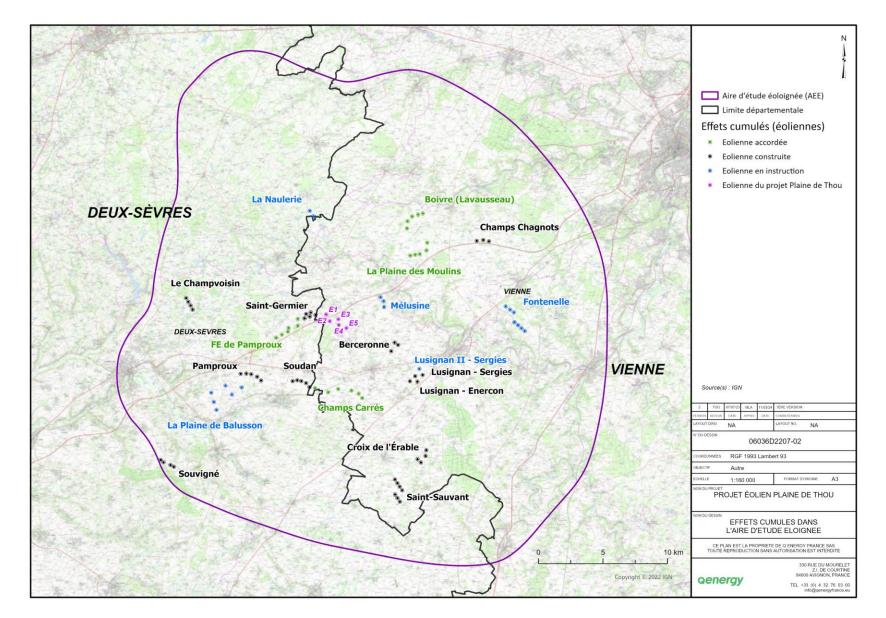


- Intégration sur un logiciel dédié des dimensions des éoliennes (WindFarm)
- Modélisation de la localisation des éoliennes à l'aide de leurs coordonnées géographiques sur un référentiel du relief (Modèle Numérique de Terrain)
- Calage du modèle numérique avec le panorama
- Habillage de la représentation de l'éolienne (nuance de blanc, orientation, intensité lumineuse)





Carte des effets cumulés



Parcs construits: 11

Parcs accordés: 4

Parcs en instruction: 5

L'étude acoustique





Diagnostiquer

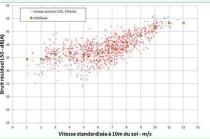
l'environnement sonore existant

Mesures sonores in situ aux lieux les plus représentatives

Mesures des conditions météorologiques in situ (vitesse, direction, pluie, etc.)

Analyse croisée du bruit résiduel et de la vitesse de vent pour les situations types





Bruit résiduel au niveau de chaque ZER mesurée par vitesse de vent et par situation type.

Modéliser

les émissions sonores des éoliennes

Modélisation de la topographie

Localisation des ZER les plus exposées

Caractéristiques sonores des éoliennes

Simulation de la propagation du son

Localisation des éoliennes





Bruit particulier du parc éolien au niveau de chaque ZER par vitesse de vent et par situation type.



Vérifier

le respect à la réglementation

Calcul du bruit ambiant à chaque ZER

Bruit ambiant = log(Bruit résiduel du site + Bruit particulier du parc)

Vérification des critères réglementaires dans chaque cas

Conformité

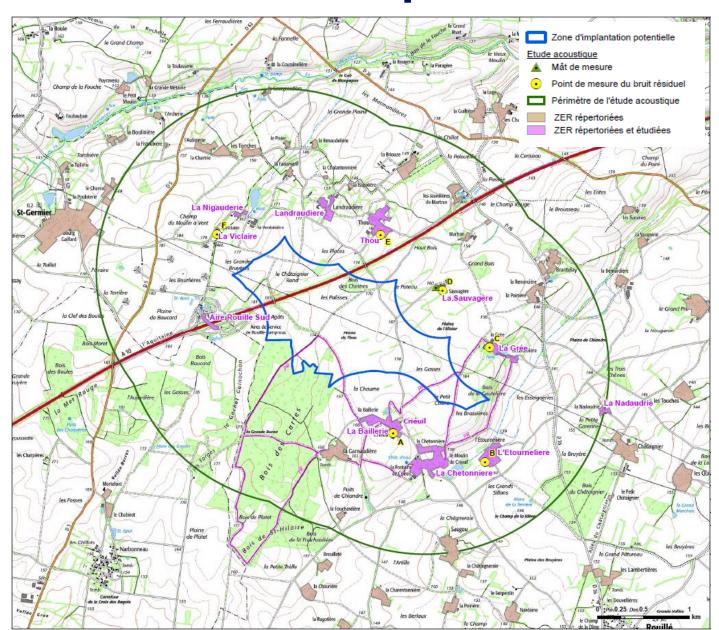
Non-conformité

Corriger

Les paramètres du projet (implantation, gabarit, bridage)

L'étude acoustique





Campagne de mesures acoustiques :

- Six sonomètres autour de la zone d'étude
- Installation en Automne 2022 et au Printemps 2023
- 8 semaines de mesures
- Deux situations-types de vent (SO vs NE)
- Quatres situations-types **de période** (Jour, Nuit, Aube, Crépuscule)

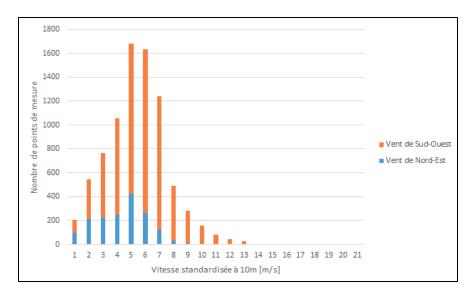
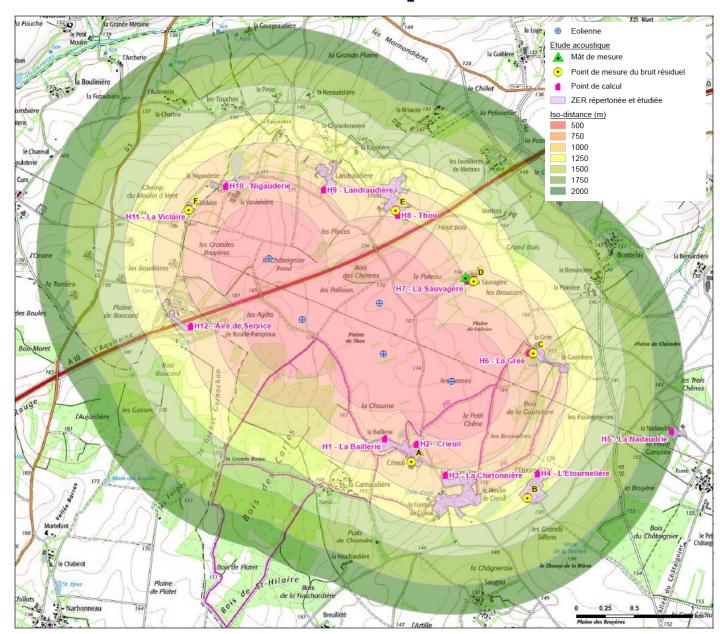


Figure : Nombre d'échantillons récoltés. 10 échantillons minimum par vitesse sont nécessaires pour caractériser un niveau sonore.

L'étude acoustique





Vérification des trois axes réglementaires :

- 1. Critère d'émergence pour chaque situation-type
 - ≤ 3dB(A) de 22h à 07h
 - ≤ 5dB(A) de 07h à 22h
 - Si le bruit ambiant dépasse 35dB(A)
- 2. Absence de tonalité marquée
- 3. Seuil bruit ambiant en limite de l'installation

Hypothèses prises en compte :

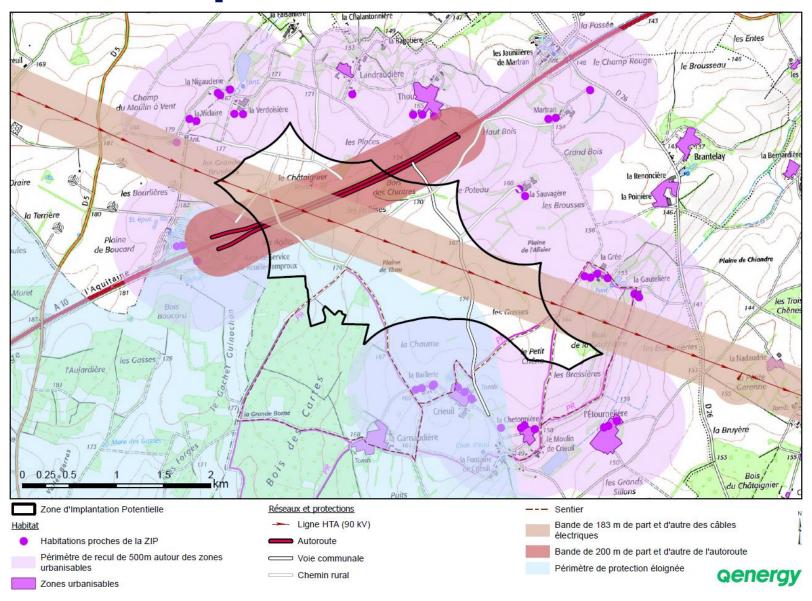
- Modèle d'éolienne le plus impactant (acoustique)
- 12 points de calculs aux ZER les plus proches
- Prise en compte de la topographie



Les contraintes techniques

Zone d'étude délimitée par :

- L'éloignement aux habitations
 > 500 m
- L'éloignement à l'autoroute A10
 > 200m = hauteur bout de pale + 20m
- L'éloignement à la ligne RTE
 > 183 m = hauteur bout de pale + 3m
- Le plafond aérien civil
 < 370 m d'altitude





Les études environnementales : qu'est-ce qu'un enjeu ?

Niveau de rareté	Très commun	Commun	Peu commun	Rare	Très rare
Note correspondante	0	1	2	3	4



Classement dans la liste rouge	LC	NT	VU	EN	CR
Note correspondante	0	1	2	3	4



Critère de responsabilité	Note correspondante
La région abrite plus de 50% de la population française	2
La région abrite entre 25 et 50% de la population française	1
La région abrite moins du quart de la population française	0

Enjeu régional

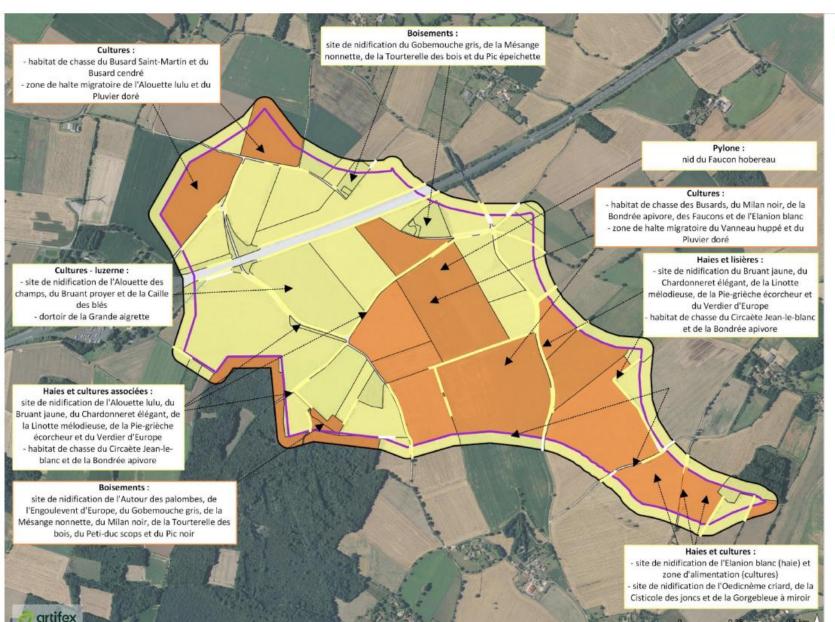
Ì	Note globale	0-1	2-3	4-5	6-7	8-9-10
ĺ	Enjeu correspondant	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

Enjeu local

Critère d'effectifs	Effet sur l'enjeu local
Effectifs exceptionnels pour l'espèce (pouvant aller jusqu'à constituer un bastion régional), population remarquable (isolat par exemple).	Montée d'un niveau +
Effectifs habituels pour l'espèce (extrêmement variable selon l'espèce, peut aller de 1 seul individu pour un rapace à plusieurs dizaines d'individus ou de pieds s'il s'agit d'une plante)	Niveau maintenu =
Effectifs réduits pour l'espèce, utilisation réduite du site, proportion réduite de l'habitat de chasse d'une espèce à grand rayon d'action	Baisse d'un niveau ↓
Effectifs tout à fait insignifiants pour l'espèce, présence occasionnelle	L'enjeu local passe à « Faible »

qenergy

Les études environnementales - Avifaune



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire d'étude immédiate (50 m)

Enjeux écologiques

Exceptionnel

Très fort

Fort

Modéré

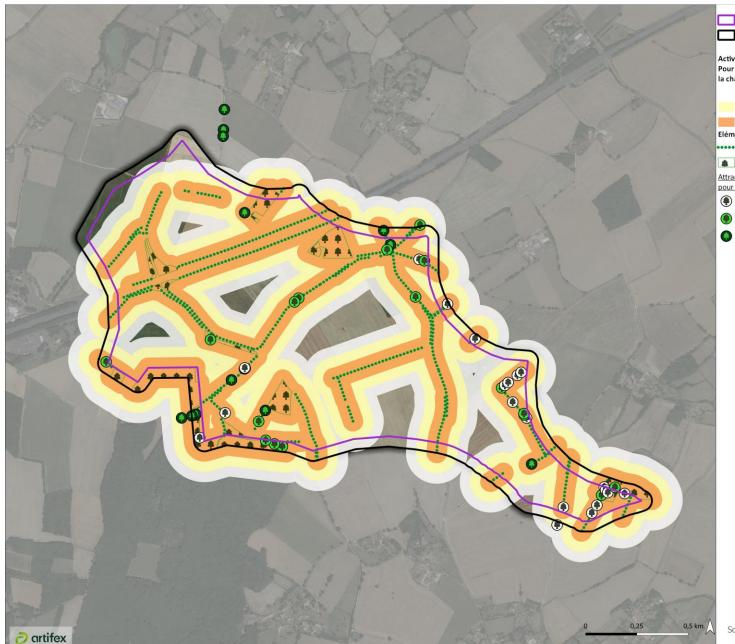
Faible

Nidification: Enjeux classiques de plaines agricoles du Poitou-Charentes avec des cortèges peu diversifiés, mais qui abrite les espèces les plus patrimoniales.

Migration: La ZIP se situe en marge d'un couloir migratoire secondaire, un flux d'oiseaux diffus est observé.

<u>Hivernant:</u> présence du pluvier doré et chasse du Busard Saint-Martin, de l'Elanion Blanc et du Faucon émerillon.

Les études environnementales – Chiroptères genergy



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire d'étude immédiate (50 m)

Activité chiroptérologique (Kelm 2014)
Pour les espèces suivant les linéaires arborés pour la chasse et le transit

Activité faible (100 à 150 m)

Activité modéré (50 à 100 m)

Activité forte (0 à 50 m)

Eléments fonctionnels

Boisement / Bosquet

Attractivité des arbres à cavité:
pour les chiroptères

Faible

Moyen

Peuplement chiroptérologique conforme à ce qui peut être attendu dans un secteur de plaine agricole de l'Ouest de la France

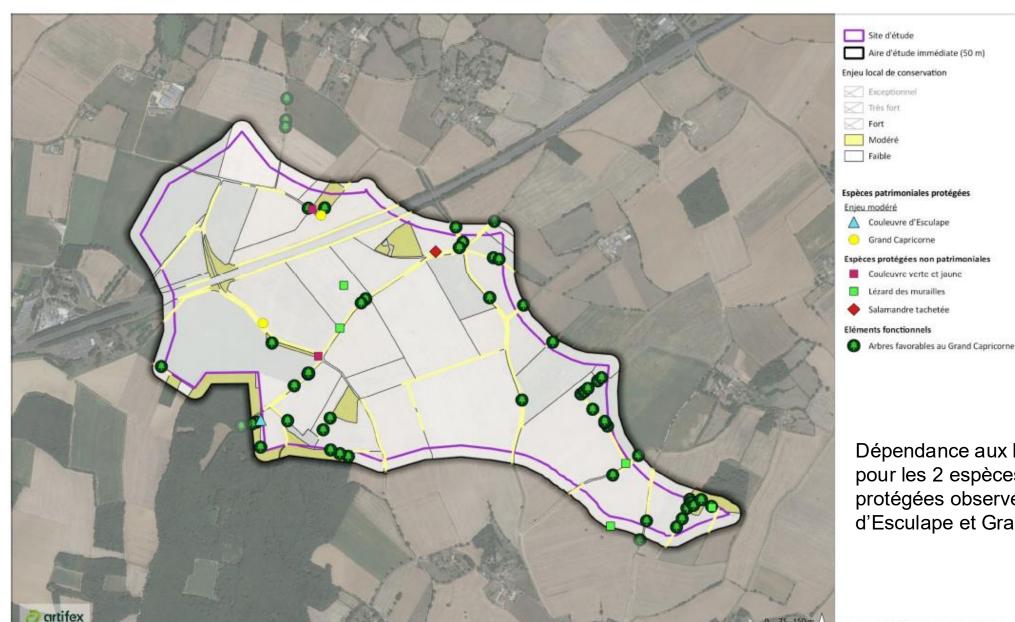
Enjeu local au sol défini comme fort pour 5 espèces (Minoptère de Schreibers, pipistrelle pygmée, Murin de Beschstein, Noctule commune et Noctule de Leisler).

La zone proche du Bois des Cartes se révèle comme étant particulièrement favorable à l'activité des chauves-souris.

Sources: ©Google Satelite et BD Alti

Les études environnementales – Petite faune genergy

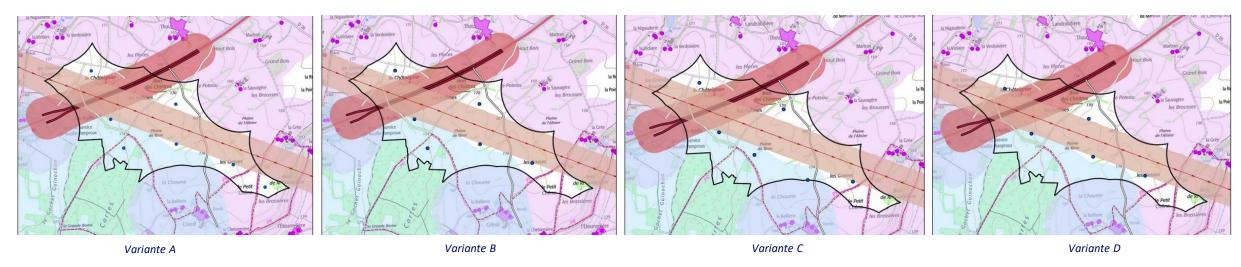




Dépendance aux haies et aux lisières pour les 2 espèces patrimoniales protégées observées (Couleuvre d'Esculape et Grand capricorne)



Variantes d'implantations envisageables

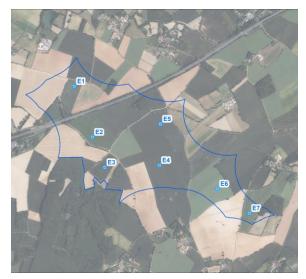


	Variante A	Variante B	Variante C	Variante D
Nombre d'éoliennes	7	6	6	5
Hauteur totale	180 m	180 m	180 m	180 m
Distance aux	≥ 310 m de l'A10	≥ 310 m de l'A10	≥ 310 m de l'A10	≥ 260 m de l'A10
infrastructures	≥ 185 m de la ligne 90kV	≥ 185 m de la ligne 90kV	≥ 185 m de la ligne 90kV	≥ 185 m de la ligne 90kV
Distance au bois	< 150m	< 150m	>200m	>200m
Distance aux habitations	< 575m	< 640m	< 505m	< 640m
Risque	Enjeux acoustiques et écologiques	Enjeux écologiques	Enjeux acoustiques	



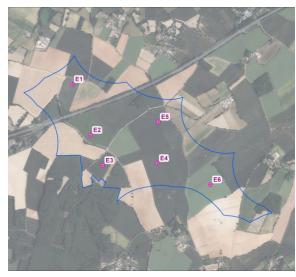
Analyse et comparaison variantes « Paysage et Patrimoine»

Variante A



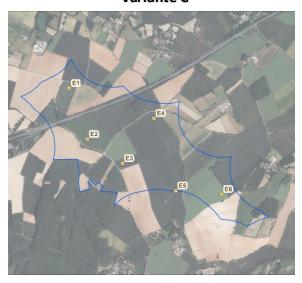
- E7 proche des habitations au Sud-Est
- Nombreux effets de superposition
- Intervalles non réguliers entre les mats
- Pas de forme particulière en ligne ou en groupe

Variante B



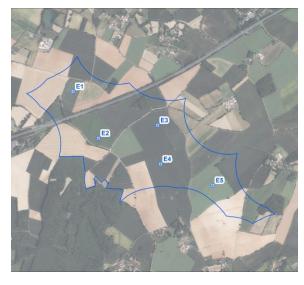
- Nombreux effets de superposition
- Intervalles non réguliers entre les mats
- Pas de forme particulière en ligne ou en groupe

Variante C



- Nombreux effets de superposition
- Intervalles un peu plus réguliers entre les mats grâce au déplacement de E2 et E3
- Un semblant d'arc se forme selon un alignement E1/E2/E3/E5/E6
- E4 est isolé et participe à ces superpositions

Variante D

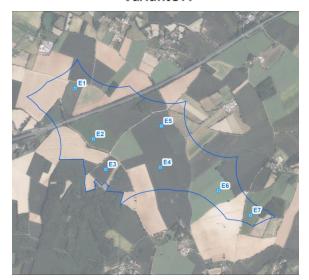


- La suppression d'une éolienne permet de limiter les effets de superpositions
- Ligne de parc lisible avec un alignement en arc E1/E2/E4/E5
- E3 affecte cette cohérence d'ensemble par son positionnement isolé



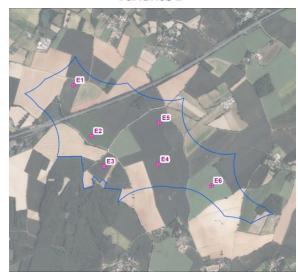
Analyse et comparaison variantes « Milieu naturel»

Variante A



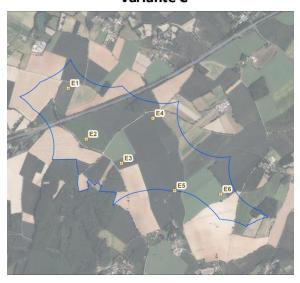
- Consommation de surface importante
- Effet barrière dû à l'étalement du parc
- E7 est située dans le territoire de l'Elanion blanc
- E3 très proche du Bois des Cartes, site de nidification de l'Autour des palombes et proche du territoire de l'Alouette Iulu
- E1, E2, E3, E4 et E7 sont proches de haies sensibles au regard des enjeux chiroptérologiques

Variante B



- La suppression de E7 permet réduire l'impact sur l'Elanion blanc
- Distance aux lisières inchangées pour les éoliennes E1, E2, E3 et E4
- E3 occupe toujours un secteur particulièrement sensible de la ZIP

Variante C



- L'emprise spatiale du parc est plus importante que pour la variante précédente du fait du décalage de E6
- Le décalage de E3 entraine un évitement du secteur le plus sensible de la ZIP
- E6 se rapproche d'un gite pour les chauves-souris à enjeux forts

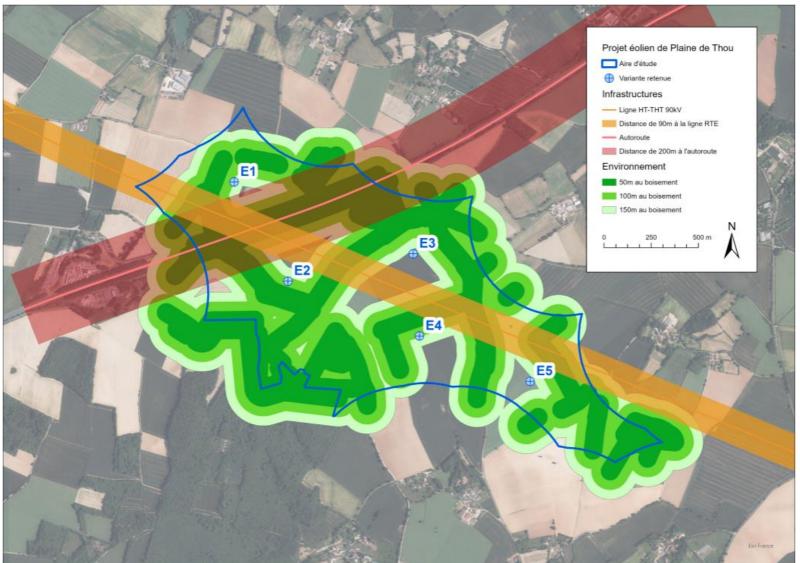
Variante D



- Réduction de l'emprise spatiale du parc
- Meilleure éloignement aux lisières
- E2 reste implantée proche d'une haie à enjeu



Implantation finale



Projet retenu après études :

- > 5 éoliennes
- > 140m de diamètre
- > 180m de hauteur totale
- > 5MW par éolienne
- Suppression d'une éolienne à fort enjeu environnemental
- Maintien d'une garde au sol de 40 m
- Respect des préconisations RTE (hauteur bout de pale + 3m)
- Maintien d'une distance de 260m avec les axes structurants
- Production annuelle estimée : 54.3 GWh/an soit la consommation électrique de 26 000 personnes et un tonnage équivalent CO2 évité de 20 000 tonnes



Evaluation des impacts

Niveau d'impact brut sur Dérangement / Perturbation d'habitat

Niveau d'impact brut sur le risque de collision

Sensibilité locale (aptitude à réagir, capacité d'adaptation, surface impacté, abondance)



Enjeu local

Sensibilité locale (hauteur de vol, abondance, comportement, position et dimensions des éoliennes)



Enjeu local

1

Sensibilité brute:

Nombre de cas de mortalité de l'espèce (Dürr)



PDV n°128 : Rouillé (Etang du moulain, route de Saint Germier)







PDV n°130 : Rouillé (Le Crieuil)







PDV n°131 : Rouillé (La Baillerie)







PDV n°154 : Rouillé (Landraudière)







PDV n°121 : Jazeneuil (Eglise)







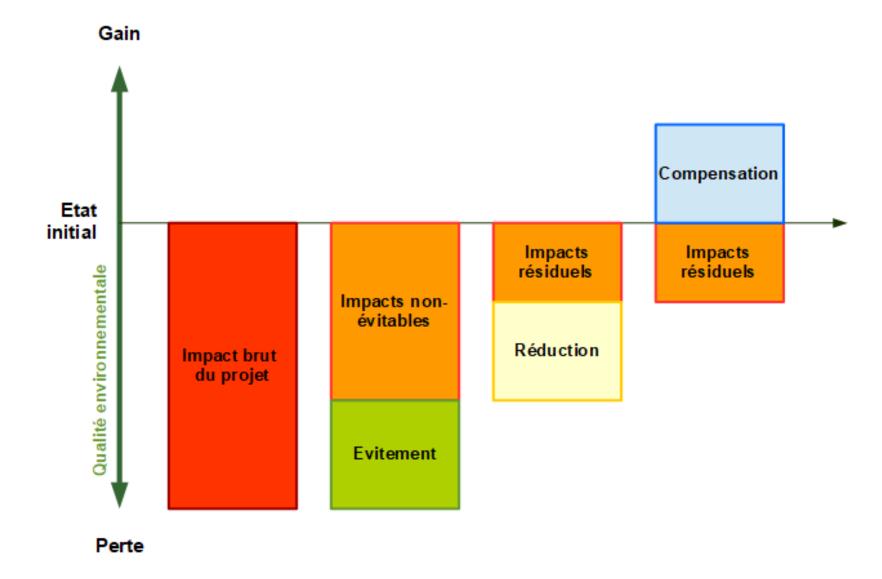
PDV n°146 : Pamproux (D611 / D328)







Définition des mesures – application de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser)





Définition des mesures

Risque de collision avec les Bridage en faveur des chiroptères chauves-souris Maintien d'habitat favorable aux Dérangement/ perte d'habitat pour certains oiseaux de plaines oiseaux de plaines Plantation paysagère Impact paysager sur le hameau de La Baillerie Protection de nichées de Busard Mesure d'accompagnement en faveur des Busard cendré et Saint-Martin Création panneaux pédagogiques et Mesure d'accompagnement en mise en valeur de la cabane du faveur du patrimoine local méridien

qenergy

Mesures Fermes d'avenir



S'outiller

Découvrez les modèles de fermes agroécologiques performantes de notre réseau, et emparezvous de nos outils pour réussir votre propre projet.



Se former

Formez-vous à la théorie et la pratique pour valider votre projet, acquérir les clefs de réussite et préparer votre installation agricole ou votre projet d'autonomie alimentaire.



Se faire accompagner

Accélérez le développement de votre projet d'installation ou de transition de ferme, de territoire ou de filière, en vous faisant accompagner par notre équipe d'experts.



Lancez une campagne de dons (avec contreparties) ou de prêt participatif afin de lancer votre activité, de la développer ou de faire face aux différents aléas du monde agricole.

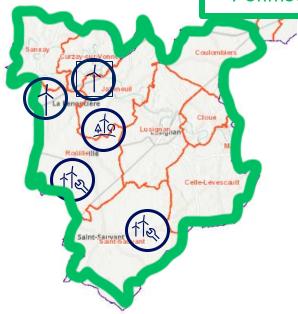


Planter des arbres

Participez à notre programme d'agroforesterie et remettez l'arbre au cœur de votre modèle de ferme agroécologique.

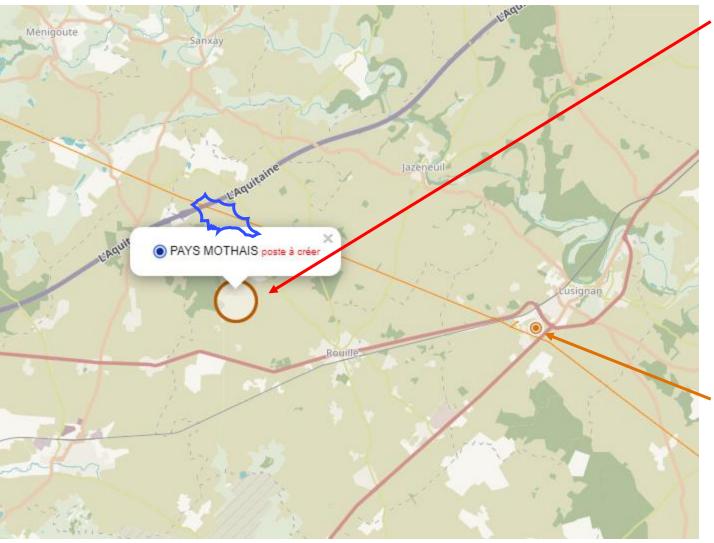
Périmètre SIVOS

Accompagner 10 exploitations du territoire vers un modèle plus agroécologique.





Option de raccordement



Poste à créer « Pays Mothais »

- La localisation précise du poste n'est pas encore connue, mais potentiellement très proche du projet (moins de 5 km)
- Capacité de 80 MW
- Mise en service estimée à 2029 (délai compatible avec le projet)

Poste de Lusignan

 Distance raisonnable (10 km) mais capacité actuellement insuffisante (<10 MW)



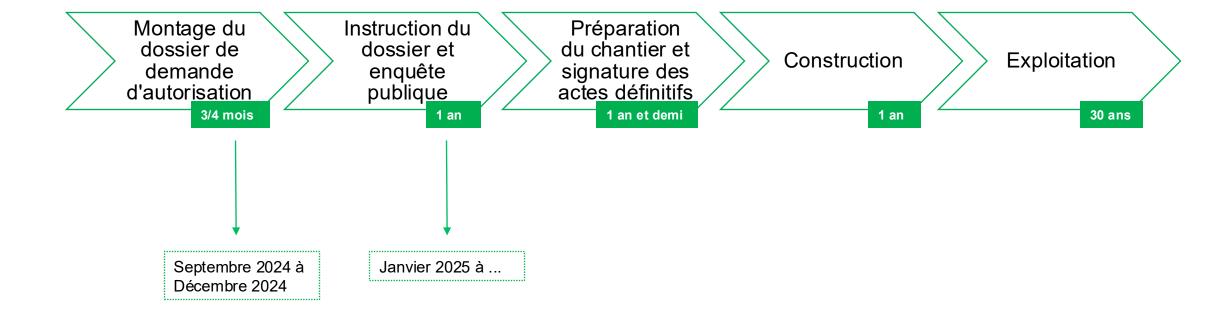
Retombées fiscales

Retombées Fiscales		
à destination de la commune		39 400 € / an
	dont IFER	32 300 € / an
	dont CFE	0 € / an
	dont Taxe Foncière	7 100 € / an
à destination de l'EPCI**		101 900 € / an
	dont IFER	80 900 € / an
	dont CFE	14 700 € / an
	dont CVAE	5 800 € / an
	dont Taxe Foncière	500 € / an
à destination du département**		60 800 € / an
	dont IFER	48 500 € / an
	dont CVAE	5 200 € / an
	dont Taxe Foncière	7 100 € / an
à destination de la région**		0 € / an
	dont CVAE	0 €/an

Taxe d'aménagement		
à destination de la commune	3 700 €	
à destination du département	1 800 €	



Planning du projet





Merci pour votre attention!

Morine LARRIEU

Chargée d'affaires territoriales
06 47 85 71 95
morine.larrieu@qenergy.eu

Thierry POISSON

Commissaire enquêteur thierry.poisson2@gmail.com